

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 38 (1900)

Heft: 3

Artikel: Une amusante faute d'ortographe [i.e. orthographe]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» C'est ici que la bassinoire se présente victorieuse; c'est du bien-être qu'elle communique, de la chaleur qu'elle répand, c'est de ses flancs, enfin, que peuvent sortir de belles et grandes choses, de nobles et sublimes pensées. »

Les dangers de la voilette pour le nez des dames.

Loin de garantir la fraîcheur du teint, dit M. Rosenbach, un médecin de Berlin, bien connu, la voilette le compromettrait; elle ferait rougir le nez et les pommettes et engendrerait la couperose de la face, à laquelle il n'y a guère de remède. M. Rosenbach avait remarqué que beaucoup de jeunes et jolies femmes habituées à porter des voilettes finissaient par avoir le nez rouge et présentaient des plaques colorées aux pommettes. Il en chercha la cause et finit par se convaincre que c'était la voilette qui était précisément la cause du mal.

Quelque fin que soit le tissu, il n'en exerce pas moins une compression des points sur lesquels il s'appuie. La pointe du nez se déforme, s'aplatit, s'élargit et, à la longue, la déformation devient persistante. D'un autre côté cette compression vide les capillaires de la pointe du nez et en refoule le sang au-dessus et sur les côtés. Cet état s'exagère si l'on entre, sans retirer la voilette, dans une atmosphère chaude, car le sang afflue davantage à la peau. Les vaisseaux du nez et des narines ont, des parois très faibles et, par suite de cette congestion, ils restent dilatés.

Le nez est la partie du visage la plus exposée, et les effets signalés y marquent plus qu'ailleurs leur empreinte. Cependant les mêmes stigmates s'observent aussi sur les joues, où les veinules dessinent aussi des lignes rouge foncé.

Et voilà comment naît la couperose. Aussi M. Rosenbach interdit-il le port de la voilette à toute sa clientèle féminine. Celle-ci obéit-elle? C'est une autre affaire!

En résumé, la voilette peut être portée, mais au-dessus du nez. Personne de nous ne s'en plaindra. Rien de joli comme une voilette à demi soulevée. M. Rosenbach pourrait bien avoir raison. Soulevez à moitié, mesdames... ou la couperose. Décidément il a raison M. Rosenbach.

(Extrait d'un article de M. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires*.)

Nous lisons dans un journal français :

« Il est mort dernièrement à l'asile des aveugles de Lausanne un pensionnaire de cet établissement qui était sourd, muet et aveugle. Sous l'empire de cette triple infirmité, ses facultés avaient acquis un développement inouï, et la reine d'Angleterre n'avait pas craint, une fois, de le faire venir jusqu'à Londres pour admirer ce curieux cas d'extrême sensibilité.

» A la trépidation du sol, il savait, à Lausanne, que les cloches sonnaient à Morges, soit à plus d'une lieue de distance. Au déplacement de l'air, il sentait que quelqu'un approchait de lui. Au toucher, il reconnaissait des taches sur ses vêtements et savait fort bien les enlever, de même qu'il raccommodait parfaitement ses habits. Il avait fabriqué un merveilleux engin composé de plusieurs boules s'emboitant les unes dans les autres et s'ouvrant chacune par un secret spécial. Ce curieux infirme est mort octogénaire. »

Il s'agit évidemment de l'aveugle Edouard Meystre, mort en mars de l'année dernière.

L'art dentaire au Japon. — Le dentiste japonais est d'une habileté extraordinaire : il arrache les dents avec les doigts, sans le se-

cours d'aucun instrument. Pour cela, il saisit adroitement la tête de son client à l'angle maxillaire, de manière à ce que la bouche soit forcée de rester ouverte; puis avec le pouce et l'index de l'autre main il arrache, quand le cas se présente et dans l'espace d'une minute, cinq, six et sept dents de la bouche du patient, sans que celui-ci puisse fermer la bouche, même une seule fois!

Quelque incroyable que la chose puisse paraître, elle s'expliquera tout naturellement quand on saura de quelle manière les dentistes japonais sont préparés à l'exercice de leur art.

Sur une planche de bois tendre sont creusés des trous et dans ces trous l'on enfonce des chevilles; puis cette planche est placée par terre et l'apprenti dentiste doit alors, avec le pouce et l'index de la main droite, saisir et arracher les chevilles l'une après l'autre, sans que la planche soit ébranlée.

Cet exercice recommence plusieurs fois avec des planches de sapin, des planches de chêne, et enfin d'un bois plus dur, et, chaque fois les chevilles sont plus solidement enfoncées. Quand il triomphe de la dernière épreuve, il est mûr pour l'exercice de son art.

L'habit d'arlequin. — Nous ne sommes pas encore si éloignés des fêtes de l'an et de ses bals masqués pour qu'on ne lise pas avec intérêt la curieuse origine de l'habit d'arlequin, fait de morceaux de toutes couleurs.

A Bergame, petite ville d'Italie, nous raconte l'almanach Vermot, vivait un enfant pauvre et studieux, nommé Arlequin. Il était aimé de tous ses petits camarades d'école, et comme la coutume était de donner aux enfants un habit neuf le jour du carnaval, chaque bambin parlait de son costume bien avant la fête, en vantait les couleurs et la beauté.

« Et toi, Arlequin, s'écria l'un d'eux, as-tu choisi le tien ?

— Hélas ! non, répondit-il, mes parents sont pauvres, ils ne peuvent rien me donner.

— Qu'à cela ne tienne, tu en auras un des nôtres dès demain.

Et chacun d'apporter, le jour suivant, un morceau de drap et de présenter son offrande. Mais quelle bigarrure dans ces dons ! Ils en furent tous confus, tellement les couleurs étaient disparates.

— J'en ferai un costume quand même, leur dit Arlequin ; à mardi prochain, mes amis !

Ce jour-là, l'enfant paraît étrangement bariolé : le rouge, le noir, le jaune et le vert transchent sur tout le corps. Le visage couvert d'un masque noir, et armé d'un sabre de bois, il parcourut la ville, sautant, dansant, lançant mille lazzis dans son entrain plein de gaieté. La mode se propagea au loin. Un nouveau costume de carnaval, un nouveau rôle venait d'être créé.

Entré vesins.

Borcà et Niollon sont dou bons païsans et ein mimo teimps dou bons vesins, coumeint y'ein a onco prao pè châtre. Lao duès carriols sè trâovont drâi vis-à-vis d'ein face et n'ia què la tserraira que lè séparè, se bin que lè dzenneliès à Borcà vont grevattà su lo fémé à Niollon et lo pão et lè pudzenès à stuce s'ein vont farfouilli su la courtena à Borcà; quiet l'est vice-renversa, coumeint on dit.

Sè font ti lè serviço que poivont et se Borcà a fauta dè drobllià, hardi ! va sailli dè l'étrabillio l'hégâ à son vesin et quand Niollon a fauta dè la grant'ëtsila àobin d'oquè d'autro, l'est Borcà que le l'ai prèt. Quiet, vivont coumeint dou bons frarès et sont dè respectâ ào velâdzò; assebin l'ont bin fe dè lè fourrà ti dou dein la municipalità.

Mâ se s'accordont dinse destra bin, l'ai a tot parai on affèrè su quiet ne sont jamé d'accoo et l'est su clia tsanca dè politiqua, kà Borcà, qu'est dào parti dào syndico, est libériau et Niollon, que prédzo po cllião à l'assesseu, est radicau, don on rodzo.

Ne tegniont ni l'on ni l'autre dài papai tant qu'à l'an passâ io Borcà a fé à son vesin, que ne poivant pas restâ dinse, ora que l'étiont municipau, et que faillai s'abounâ à oquè po ne perein ètre d'obedzi d'allâ liairè lè gazettès pè la pinta.

— Attiuta, se l'ai dese, mè, ne vu pas preindrè clia *Revua* po cein que lo syndico n'ein vao pas ourè dévezâ ; mè tè, que te vôtè avoué l'assesseu, tè faut la preindrè et mè, m'abounârè ào *Nouvellistre* et no no passéreint ti lè dzo tsacon noutrès papai, dinse on vao bin poâi sè mettrè ào correint dè tot ; lè dou papai sè caiont prao soveint, mâ on s'ein fot, ora es-tou d'accoo ?

— Bin se te vao, l'ai repond Niollon, mâ l'ai a oquè que te ne sondzè pas et que ne sarai pas justo : mè foudrai payi la *Revua* et tè lo *Nouvellistre*, que cottè la maiti mein, tè faut ètre dè bon compto, portant.

— Oh ! por cein, fe Borcà, on vao prao s'arreindzi, on sè jamé medzi tantqu'ora, qu'ein dis-tou ? Fâ pi veni ton papai et mé lo min !

— Et bin ! va que sai de !

Cauquiès dzo après, Niollon avâi don la *Revua* et Borcà lo *Nouvellistre* et quand l'aviont botsi lão z'ovradzo et que l'aviont liai tsacon lo sin, lè sè tsandzivant, que cein allâvè rudo bin.

Adon, quand l'uront ti dou reçu pè la pousta lo reimbu po cllião gazettes, l'ont décida dè ragilià compto, coumeint l'aviont de.

Borcà s'ein va don tsî Niollon et l'ai fe :

— Lo *Nouvellistre* m'a cottâ houit francs et cauquiès centimes et tè, dierro as-tou payi po la *Revua* ?

— Dozè francs et cauquiès centimes ! dese Niollon.

— Et bin, lè centimes on s'ein fot : Dozè et houit font veingt, la maiti po tsacon fâ dix, tè redâivo don dou francs ?

— Coumeint, dou francs ? mè qu'e payi doze et tè fenameint houit, n'est don pas dou francs, mâ quatro que mè revint ! dese Niollon.

— T'as ma fai résô ! mâ, mè seimbilliâvè... oh ! n'est què justo, houit et quattro font bin doze, coumeint t'as payi ; et bin, tai, lè vouai-que !

Et l'est dinse que Borcà, lo ristou, a payi la *Revua* et Niollon, lo radicau, le *Nouvellistre*; mâ n'est pas tot, et vousaique coumeint dou bons vesins sâvont adé s'arreindzi :

— Sâ-tou quiet ? fe Niollon ein fourreint lè quattro francs dein son bosson dè gilet, se, avoué cé ardzeint, on allâvè medzi on fédze dè vé sta né à la pinta, sein rein derè à noutrès fennès ?

— Su d'accoo, et on porrâi férè bin pe mau ! Et l'est cein que l'ont fe.

Une amusante faute d'orthographe. — C'était vers 1868. A la porte du cabinet d'un membre du ministère français se tenait chaque jour un sapeur de planton. Ce sapeur alait tous les jours, et par permission spéciale, déjeuner à la caserne. Or le régiment auquel appartenait ce planton partit tout à coup sous d'autres cieux, et un autre sapeur vint remplacer son collègue dans l'antichambre ministérielle.

Seulement, comme celui-ci n'avait reçu aucune permission de s'absenter, comme d'un autre côté, aucune gamelle réparatrice ne se montrait à l'horizon, à l'heure du déjeuner, et qu'il crevait littéralement de faim, il se servit, pour quitter son poste, d'un stratagème conci-

liant, selon lui, l'instinct de la conservation avec le respect dû à la discipline.

Se dépourvait de son bonnet à poil, de sa capote, de son sabre et de sa giberne, afin d'attester sa venue, il plaça le tout avec art sur une chaise, et, au-dessus de ce catafalque improvisé, écrivit en toutes lettres avec du charbon :

Le sapeur a été mangé.

Quelques mots sur les Boers.

Leur établissement au Cap. — Boers d'origine française. — Réfugiés de l'Edit de Nantes. — Un gros héritage abandonné.

On sait que le mot *boer*, en hollandais, veut dire paysan ou fermier. Les premiers établissements hollandais dans l'Afrique méridionale remontent au commencement du XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où la Hollande était la première nation maritime du monde.

Quand la Hollande eut perdu la plus grande partie de sa puissance, elle n'entretenait plus de relations suivies avec les Boers d'Afrique, et ceux-ci durent s'accoutumer à regarder comme leur patrie définitive cette terre lointaine.

Les Boers ne sont cependant pas tous d'origine hollandaise, car, en 1687, c'est-à-dire deux ans après la révocation de l'Edit de Nantes, les Chambres de Delft et d'Amsterdam firent savoir au gouverneur hollandais au Cap, qu'un grand nombre de réfugiés français désiraient s'établir au Cap de Bonne-Espérance. « Parmi eux, disait cette missive, » se trouvent des vignerons qui seront d'une grande utilité pour la colonie. Ces gens se contentant de peu seront heureux de travailler sous l'égide d'un gouvernement libéral, qui leur accordera protection et liberté de conscience. » Comme ils sont dans le plus complet dénuement, il sera de votre devoir de leur procurer, à leur arrivée, tout ce dont ils auront besoin pour leur entretien : des vêtements, des semences et des instruments d'agriculture. Vous agirez avec eux comme nous vous avons ordonné d'agir à l'égard des hommes libres de notre peuple. »

Peu de temps après, 200 réfugiés français étaient installés à Stellembosch. Parmi eux, citons quelques noms : Philippe Fouché, Jean Leroux, Jaques de Savoie et sa femme, de Tournai, Pierre Malan, Louis de Bérant, Pierre et Jacob des Villiers, de Roubaix, Claude Marais et surtout Pierre Joubert, natif de la Motte-d'Aigues en Provence, et ancêtre de Joubert, général des Boers, dans la guerre de 1881.

Les réfugiés français et les colons hollandais ne tardèrent pas à être unis de cœur, d'aspirations et surtout d'affection pour la nouvelle patrie. Ils s'étaient faits Africains pour toujours, témoin le fait que nous allons raconter :

Il y a une soixantaine d'années, le gouvernement du Cap reçut un avis important d'un notaire français. Il s'agissait d'un gros héritage vacant en France. Les seuls ayants-droit demeuraient au Cap. Un commissaire fut nommé, et partit à cheval pour la demeure de l'heureux héritier.

— Je vous apporte de bonnes nouvelles de la vieille France, cria-t-il de loin au robuste campagnard, qui travaillait dans sa vigne.

— De la France ! de la France ! répéta tout ému le vieillard, il y a si longtemps que nous n'avons entendu parler d'elle. Viens, notre femme, viens, on va nous parler de la France.

Et, abandonnant sa cafetièrerie, sa quenouille et son chat, la petite mère vint souhaiter la bienvenue à M. le commissaire.

Celui-ci remit un large pli au vénérable patriarche, qui ne se hâta cependant pas de l'ouvrir.

— Et d'abord, reprit le vieux, dites-moi si, là-bas, les guerres de religion ont cessé ? si les huguenots ne sont plus persécutés ? si l'on y peut vivre en paix, selon sa conscience ?

— Eh oui, répondit le commissaire, mais il ne s'agit pas de cela ; ouvrez le pli, vous êtes héritier, vous êtes riche à millions, duc et pair... Prenez le premier navire, rentrez en France, la fortune et les honneurs vous y attendent.

Le front du vieillard s'assombrit. — Rentrer en France, et, pour cela, quitter ce doux pays, quitter mes amis, quitter mes champs si bien labourés ? Eh bien ! non ; jamais je ne m'y résoudrai... Dieu nous a bénis dans notre nouvelle patrie, mes pa-

rents y sont ensevelis ; mes enfants y ont grandi et prospéré ; mes petits-enfants m'y ont appris la joie d'être grand-père... Non, jamais je ne pourrai ; n'est-ce pas, femme ?

— Mais l'héritage, reprit tout décontenté le commissaire, les titres, les honneurs ?

— Que Dieu fasse selon sa volonté ! C'est ici que je suis né, c'est ici que j'aurai ma tombe.

— Et vos enfants ? risqua une dernière fois le tuteur.

— Mes enfants feront comme moi, répondit gravement le bonhomme, paysans africains ils resteront. Et serrant longuement la main ridée de la vieille, il regagna son humble logis.

Les Boers se créèrent dans leur nouvelle patrie une existence indépendante et toute patriciale, qui dura jusqu'en 1814, époque où ils passèrent sous la domination anglaise. Mais cette domination ne fut jamais acceptée de bonne grâce. Et pour s'y soustraire, ils résolurent, vers 1833, de transporter leurs pénates dans quelque partie éloignée du pays où ils pussent vivre indépendants, sans renoncer à leurs vieilles coutumes auxquelles ils tenaient plus qu'à la vie.

Mais pourchassés par les Anglais partout où ils essayaient de se fixer, la plus grande partie, ayant à sa tête Prétorius, se réfugia dans le nord au delà de la rivière Vaal, et y fonda la république Transvaalienne, dont la capitale est *Pretoria*.

Cependant 12,000 Boers environ étaient restés dans la vallée de la rivière Orange, où ils durent subir la domination anglaise. Mais la guerre des Cafres, en 1851, fit sentir aux Anglais la nécessité de conclure une entente cordiale avec toute la population blanche. Ils abandonnèrent en conséquence aux Boers le pays baigné par l'Orange et reconnaissent la république de l'Orange comme un état indépendant.

Depuis cette époque, les deux républiques sœurs de Transvaal et d'Orange grandirent rapidement en force et en puissance.

Tous ceux qui sont allés chez les Boers disent qu'ils sont francs, honnêtes, religieux, hospitaliers, mais pleins de défiance pour les Anglais. Il n'y a point, chez eux, d'auberges ni d'hôtelleries. Les voyageurs trouvent un asile chez les habitants qui se font un devoir de les recevoir dans leurs demeures.

Nous trouvons dans un journal d'outre-Manche une bien curieuse — sinon très exacte — statistique relative à la manière de s'habiller, préconisée par les différents habitants du globe. — Il y a là des renseignements suggestifs qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

Ainsi, nous voyons que sur 4,450,000,000 d'hommes et de femmes composant la population actuelle de notre planète, 250,000,000, soit près du sixième des habitants, ne portent aucune espèce de vêtement. Ces heureux mortels, qui ne connaissent ni tailleur ni couturières, se trouvent principalement dans les régions équatoriales et surtout dans les îles du Pacifique.

Sept cents millions, près de la moitié de la population totale du monde, se contentent du pagne, et cinq cents millions — le tiers environ — s'habillent des pieds à la tête, comme vous et moi.

Au point de vue de l'habitation, six cents millions vivent dans des huttes ou des cavernes, sept cents millions dans des maisons plus ou moins confortables, enfin cent cinquante millions, vivant en quelque sorte à l'état sauvage, n'ont d'autre abri que la voûte du ciel.

Gibellole de lapin à la canotière. — Ayez soin de recueillir le sang du lapin en le tuant, et mélangez-y une cuillerée de vinaigre pour l'empêcher de cailler. Faites revenir dans un sautoir avec du beurre et de l'huile, par moitié, 425 grammes de lard poitrine blanchi et coupé en carrés, ainsi que 12 petits oignons. Egouttez aussitôt colorés et mettez le lapin découpé à revenir dans la même graisse. Saupoudrez d'une cuillerée de farine ; faites rouscir celle-ci pendant quelques minutes et mouillez avec un tiers de vin blanc et deux tiers de bouillon. Quand l'ébullition est en marche, versez dans la casserole un petit verre de cognac, allumez et laissez flamber jusqu'au bout. Remettez alors le lard et les oignons ; ajoutez 425 grammes de champignons

crus, coupés en morceaux ; un bouquet garni et cuisez à bon feu pendant 35 minutes.

Cinq minutes avant de servir, mettez le foie coupé en quatre morceaux ; le sang délayé avec quelques cuillerées de sauce et laissez mijoter encore pendant quelques instants. Au dernier moment, ajoutez huit gouttes de Maggi et servez de suite. — (8 personnes.)

LOUIS TRONGET.

(*Gourmet de Paris*.)

Nettoyage des bouteilles. — Les bouteilles ayant contenu de l'huile sont généralement perdues pour tout autre usage quand on ne sait pas les dégraisser suffisamment. Le procédé est des plus simples. Verser dans la bouteille du marc de café encore chaud. Ce marc, en s'attachant aux parois intérieures du flacon, entraîne, en l'absorbant, la matière grasse. Après l'avoir laissé en contact pendant quelques instants avec le verre, il suffit de rincer. Toutes les traces et tout goût d'huile auront disparu.

(*Annales politiques et littéraires*)

Mot de la charade du 13 janvier : *Ballot*. — Ont répondu juste : Café de l'Europe, Genève ; Marc Berlie et Brasserie Böller, Nyon ; Pojet, Aubonne ; Oder et L. Michel, Genève ; R. Jordan et A. Oth, Lausanne ; L. Schmidt, Semsales ; E. Thomy, Vuarens ; Un abonné de Lugano ; H. Pache, Crissier ; Lavanchy, au Cerneux-Péguignot ; M. Amslein ; Golliez à Monthey. — La prime est échue à Mlle Louise Michel, 18, route de Carouge, Genève.

Nos remerciements à M. Ceresole, qui a bien voulu nous envoyer cette jolie réponse en vers :

Ballotté, ballottant, j'ai ruminé ta charade,
Joyeux Conteure Vaudois, au son de ton gredot...
Le mot lot m'a souri, dévoilant l'embuscade,
Puis le bal s'est ouvert, éclairant ton ballot.

Blonay, le 14 janvier 1900.

Alfred CERESOLE.

Problème.

Lors d'une fête de gymnastique, le moniteur-chef voulant faire exécuter un exercice d'ensemble, remarque qu'en plaçant ses hommes sur 12 de front, il avait cinq hommes de plus en profondeur, qu'en les plaçant sur 15 de front. — Quel était le nombre des gymnastes ?

THÉÂTRE. — Enfin, nous avons rompu avec la tradition erronée, qui voulait que le public du dimanche n'apprécierait que les drames à grand spectacle, à émotions poignantes, à fusillades et à assassinats. La bonne comédie, bien préférable à tous égards, a gagné son procès. Demain soir, **Nos bons villageois**, l'amusante pièce de Sardou. — Rideau à 8 heures.

On nous annonce, comme prochaine, une représentation d'une amusante comédie, **Le Vieux Marcheur**, de M. Lavedan, le nouvel académicien.

Mardi, deuxième représentation de **Les Tisserands**, de Haupfmann. Le grand succès de la première soirée a engagé *La Muse* à en donner une seconde. Prenez vos billets tandis qu'il y en a.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Porte-monnaie, derniers modèles. — Porte-feuilles maroquin et cuir anglais ; porte-cartes. — Albums pour photographies, cartes postales et timbres-poste. — Livres d'images pour enfants ; cartes-souvenir, cartes postales illustrées. — Buvards et livres d'images. — *Psautiers*. — *Almanach Hachette*. — *Causeries du Conteure Vaudois*, 1^{re} et 2^{me} séries. — *Au bon vieux temps des diligences*, par L. M. — *Boîtes de mathématiques d'Aarau*.

Le docteur DUCHESNE, de Paris, écrit : « Décidément, les *Pilules hémato-gènes* du docteur Vindevogel sont pour moi le médicament par excellence dans toutes les convalescences. Lors d'une épidémie d'influenza je me suis toujours parfaitement trouvé de les avoir employées ; les résultats escomptés ont toujours été rapides et m'ont donné complète satisfaction ». —

125 pilules à fr. 4.50. — Dépot dans toute pharmacie.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.